

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

***PROCES VERBAL***

de la séance du

**LUNDI 9 DECEMBRE 2019**

à 18 h 30

**au Centre des Congrès d'Épinal**

*(7, avenue de Saint-Dié - 88000 ÉPINAL)*

# COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Lundi 9 décembre 2019 à 18 h 30**  
**Centre des Congrès d'Épinal - 7, avenue de Saint-Dié - 88000 ÉPINAL**

Affichage - article L. 2121-25 du CGCT

L'an deux mil dix-neuf le neuf décembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération d'Épinal, se sont réunis au Centre des Congrès d'Épinal, 7, avenue de Saint-Dié, sur convocation qui leur a été adressée par le Président en date du trois décembre deux mil dix-neuf, conformément à l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Mesdames et Messieurs M. Heinrich, R. Alémani, P. Eymard, Y. Villemin, D. Momon, JL. Martinet, H. Vouaux, M. Fournier, F. Dulot (pouvoir à Monsieur R. Alémani (à partir du point n°16)), JC. Moretton, V. Marcot, P. Soltys, P. Raffel, G. Colin, F. Drevet, P. Nardin, P. Hauller, O. Baraban, N. Braun, P. Deau, JC. Cravoisy, P. Larrière, J. Marot, E. Del Génini, E. Garion, R. Habrant, MC. Abel, D. Andrès, J. Aubry, MJ. Balthazard-Fremiot, M. Barboux, JP. Bazin, A. Ben Omrane, MO. Beurné, M. Bisson, Y. Bombarde, J. Brunet, R. Canteri, P. Casadevall, F. Claudon (jusqu'au point n°37), R. Clément, S. Cossin, E. Courtois, A. Courtois-Paulus, J. Demange, C. Deschaseaux, G. Dubois, T. Euriat, G. Eymann, M. Ferry, A. Fève, G. François, T. Gaillot, A. Gambrelle, A. Gamet, F. Garcia, B. Gille, A. Gornet, B. Huguenin, E. Jacoté, G. Jeandel-Jeanpierre, O. Jeandin, JP. Jeannot, B. Jourdain, D. Lagarde (jusqu'au point n°21), C. Leroy, P. Leroy, C. Lhuillier, JN. Lombard, J. Mahieu, D. Mathieu, D. Micard, C. Michel, JP. Moinaux, B. Morel, P. Noël, D. Pagelot, C. Petit, C. Pierrat, A. Pierre, JP. Poirot, B. Pourchet, A. Rafiki (à partir du point n°31), L. Rayeur-Klein, A. Rebrassier, JM. Remy, PJ. Robinot, MC. Serieys, E. Sivadon, T. Soler, C. Souvay, JL. Thiéry, P. Vilmar.

Excusés : Mesdames et Messieurs F. Dulot (pouvoir à Monsieur R. Alémani (jusqu'au point n°16)), A. Blosse (pouvoir à Madame V. Marcot), C. Bonnaventure (pouvoir à Madame A. Courtois-Paulus), JL. Chaudy, F. Claudon (à partir du point n°37), R. Colin (pouvoir à Monsieur R. Clément), N. Daguey (pouvoir à Monsieur F. Drevet), D. Fimbry (pouvoir à Madame C. Pierrat), F. Fleury (pouvoir à Monsieur P. Hauller), JM. Georges (pouvoir à Monsieur P. Noël), M. Grandjean (pouvoir à Monsieur JM. Remy), J. Grasser (pouvoir à Madame E. Del Génini), A. Huc (suppléé par Monsieur D. Pagelot), G. Huguenin (suppléé par Monsieur G. François), N. Huguenin (suppléée par Monsieur C. Lhuillier), D. Lagarde (à partir du point n°21), D. Midon (pouvoir à Monsieur Y. Villemin), S. Muller (pouvoir à Monsieur JC. Cravoisy), G. Nexon (suppléé par Monsieur O. Jeandin), A. Rafiki (pouvoir à Monsieur B. Jourdain (jusqu'au point n°31)), R. Roger, G. Schneider, MC. Thiébaud (pouvoir à Madame G. Jeandel-Jeanpierre), C. Vauzelle (pouvoir à Monsieur P. Casadevall), S. Viry (pouvoir à Monsieur M. Heinrich).

Absents : Mesdames et Messieurs B. Aubry, C. Balland, M. Balland, F. Chevalley, A. Denninger-Arnoux, M. Dumontier, MC. Finot, B. Laurent, JM. Michel, D. Perrin, J. Thomas, R. Voiry, C. Vuillebard.

**SECRETAIRE DE SÉANCE** : Monsieur Jean-Claude CRAVOISY

Le Procès-verbal de la séance du 7 octobre 2019 est adopté à l'unanimité.

## 1 - Communication de décisions

SANS OBSERVATION

### 1/1 - Décisions du Président

En vertu de la délibération prise par le Conseil Communautaire du 5 janvier 2017, autorisant Monsieur le Président à traiter les affaires prises conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à :

⇒ A l'établissement de marchés :

- Avec les Sociétés BATI 3000, VALENCE DOMINIQUE, LAUGEL ET RENOUARD, S.M.A., GALLOIS, CLAUDE DIDIER, NOEL, FMT DIVOVS, LTBO et LES PEINTURES REUNIES pour des avenants aux marchés de travaux de réhabilitation de l'immeuble situé au n°2, rue de Nancy à Epinal pour un montant total en plus-value de + 20.172,49 € HT portant le nouveau montant du marché à 562.856,93 € HT.

- Avec la Société COLAS EST pour des travaux d'assainissement de la rue de l'Ecluse 21 à Capavenir Vosges pour un montant de 39.424,69 € HT.

- Avec LA MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES (MDPH) pour l'instruction des demandes d'accès au service CAP'IMAGINE du réseau de transport urbain pour un montant de 10 € HT par dossier.

- Avec les Sociétés PIERRE B., ENTREPRISE SERTELET YVES, DB SERVICES, MENUISERIE VAXELAIRE, ACCORSI JONATHAN, EUROP REVETEMENTS, LES PEINTURES REUNIES, ENTREPRISE CPIS, IMHOFF et FMT-DIVOVS pour des travaux de construction d'une plateforme de thermochauffage à Hadol  
- Xertigny pour un montant total de 1.203.511,94 € HT.

- Avec la Société VERITAS pour une mission de contrôle technique dans le cadre de la construction de la Maison de l'Habitat et du Développement Durable pour un montant de 8.900 € HT.

- Avec les Sociétés STPI et SASU OTV SERVICES France pour la 1ère tranche des travaux d'assainissement collectif pour un montant total de 269.279,50 € HT.

- Avec L'ATELIER MUSICAL VOSGIEN pour l'acquisition d'instruments de musique pour le Conservatoire Gautier-d'Epinal et l'Ecole Intercommunale de Musique de Capavenir Vosges pour un montant total de 14.546,67 € HT.

- Avec FIBOIS GRAND EST pour la réalisation d'une étude de marché dans le cadre d'une réflexion portant sur le développement du thermo-traitement des bois locaux pour un montant de 12.500 € HT.

- Avec la Société ACCORSI JONATHAN pour un avenant n°1 au lot n°1 du marché de travaux de réhabilitation de l'immeuble situé au n°2, rue de Nancy à Epinal pour un

montant en plus-value de + 1.755,20 € HT portant le nouveau montant du marché à 10.286,08 € HT.

- Avec les Sociétés COHERENCE ENERGIES et ESPELIA pour l'assistance dans la procédure de négociation en vue de la contractualisation avec un développeur de sites éoliens communautaires à Gruy-les-Surance et à Igney pour un montant total de 24.284 € HT.

- Avec la Société LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS pour la maintenance de l'onduleur de la Bibliothèque Multimédia Intercommunale d'Epinal pour un montant de 907,80 € HT.

- Avec la Société COSOLUCE pour la prestation de service pour la mise en œuvre et l'abonnement à un logiciel de facturation Eau et Assainissement pour un montant total de 32.341,51 € HT.

- Avec la Société AUX FRONTIERES DU PIXEL pour une mission d'ingénierie de projet pour l'organisation d'un évènement E-sport pour un montant de 16.500 € HT.

- Avec l'Association « PLUS PROCHE TOUTEFOIS DU RING / RING THEATRE » pour un contrat de cession de droit d'exploitation pour la représentation du spectacle « The Lulu Projekt » dans le cadre de la saison 2019/2020 du Conservatoire Gautier-d'Epinal pour un montant de 451,40 € TTC.

- Avec l'Association « VISAGES DU SAXOPHONE » pour un contrat de cession pour l'organisation d'une master classe et d'un concert dans le cadre de la saison 2019/2020 du Conservatoire Gautier-d'Epinal pour un montant de 2.880,15 € TTC.

- Avec la Société CLAUDE DIDIER MENUISERIE pour un avenant n°1 au lot n°4 du marché de travaux de réhabilitation de l'immeuble située au n°2, rue de Nancy à Epinal pour un montant en plus-value de 478 € HT portant le nouveau montant du marché à 6.083 € HT.

- Avec LA CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DES VOSGES pour une convention définissant la participation financière du producteur pour les stations d'épuration de Domèvre-sur-Avière, Hadol, Vincey, Xertigny, Châtel-Nomexy, Pouxoux et les lagunes de Longchamp, Chaumousey, Uriménil et Dounoux pour un montant de 4.688 €.

- Avec la Société ACERE pour la création d'une voirie d'accès à l'Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) et à la future zone d'activités à Xertigny pour un montant de 7.999,20 € HT.

- Avec la Société MINIBUS SERVICES pour une convention relative à la navette intercommunale entre Frizon, Mazeley, Chavelot, Nomexy, Igney et Capavenir Vosges pour un montant annuel de 16.120 € HT.

- Avec le CEREMA EST pour la modification du contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage « Innovation Energie-Carbone » pour la construction de la Maison de l'Habitat et du Développement Durable sans modification du montant global.

- Avec le prestataire NEDAP France pour l'acquisition d'une solution de comptage pour les médiathèques de Deyvillers, La Vôge-les-Bains et Golbey et l'acquisition d'une licence pour l'automate de la Bibliothèque Multimédia Intercommunale d'Epinal pour un montant total de 9.995 € HT.

- Avec les Sociétés LES CONSTRUCTEURS VOSGIENS, COANUS, SERRURERIE SERVICE, GALLOIS, LES PEINTURES REUNIES, THOCKLER GILLES, JEAN GERARD-SARL PATRICK ROUSSEL et COLAS NORD-EST pour des avenants aux marchés de travaux au stade de la Colombière à Epinal pour un montant total en plus-value de + 12.010 € HT portant le nouveau montant total du marché à 333.528,98 € HT.

- Avec la Société GIRARDEAU pour des travaux d'extraction des copeaux et poussières de bois à l'atelier bois de la Tréfilerie et à l'Hôtel Innovation Bois pour un montant de 210.430 € HT.

- Avec la Société MC AMENAGEMENT pour la réalisation d'une passerelle bois à Bouzey pour un montant de 208.380 € HT.

- Avec la SCET (SERVICES, CONSEIL, EXPERTISES ET TERRITOIRES) pour la réalisation d'une étude de stratégie touristique et économique en vue de la redynamisation du Canal des Vosges pour un montant de 24.650 € HT.

⇒ A la conclusion et à la révision du louage de choses :

- Pour une convention d'occupation précaire avec l'Etat pour des locaux situés 15, rue des Jardiniers à Epinal au profit de l'Ecole Supérieure d'Art de Lorraine pour une redevance annuelle de 5.000 €.

- Pour une convention d'occupation précaire avec l'Ecole Supérieure d'Art de Lorraine pour des locaux situés 15, rue des Jardiniers à Epinal à titre gracieux.

- Pour une convention d'occupation précaire pour une surface de stockage de 100 m<sup>2</sup> dans un entrepôt situé 6, rue d'Epinal à Chavelot au profit de la SARL « NIMA AGENCEMENT » pour une durée de 1 an pour une redevance annuelle de 3.300 € HT.

- Pour une convention de mise à disposition à titre gratuit d'instruments de musique par le Conseil Départemental des Vosges.

- Pour une convention de mise à disposition à titre gratuit de salles du Conservatoire Gautier-d'Epinal au profit des associations « La Bandabera » et « Théâtre de l'Imprévu ».
- Pour une convention de mise à disposition d'un clavecin du Conservatoire Gautier-d'Epinal au profit de l'Association « Floréal Musical d'Epinal » pour un montant de 204 €.
- Pour une convention d'occupation à titre gracieux pour un bureau de la Fabrique à Entreprendre au profit de BGE Alsace Lorraine.
- Pour un bail précaire et révocable pour des locaux situés à la Fabrique à Entreprendre au profit de SYNERGIE INSERTION pour un montant mensuel de 100 € (loyer : 50 € / charges : 50 €).
- Pour une convention d'occupation précaire pour un bâtiment d'une surface d'environ 600 m<sup>2</sup> sis 65, rue du Xertipôle des Buissons à Xertigny au profit de l'EURL Boulangerie du Centre pour une durée de 12 mois pour une redevance annuelle de 18.000 € HT/HC.

⇒ **A la sollicitation de subventions :**

- Auprès de l'Etat pour la perception de l'ALT 2 (Allocation Logement Temporaire) pour l'aire d'accueil des gens du voyage de Razimont à Epinal.
- Auprès de la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, et la haine anti-LGBT, du fonds interministériel de prévention de la délinquance, du commissariat général à l'égalité des territoires, du Conseil Départemental, du Conseil Régional dans le cadre d'un appel à projet « Famille Monoparentales ».
- Auprès de mécènes privés dans le cadre de la diffusion des spectacles de Scènes Vosges.
- Auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour le poste de technicien GEMAPI.
- Auprès de l'Agence Régionale de Santé Grand Est dans le cadre d'un appel à projet « fonds addictions ».
- Auprès de l'Etat dans le cadre des actions engagées au titre du Contrat Territoires Lecture.
- Auprès de tous organismes dans le cadre de la maîtrise d'œuvre pour la sauvegarde de la Forteresse médiévale de Châtel sur Moselle.

⇒ **Pour l'adhésion et le renouvellement d'adhésion à des associations :**

- Avec Materialia pour la cotisation 2019 pour un montant de 3.011,84 €.

- Avec le Commissariat d'Investissement à l'Innovation et à la Mobilisation Economique (C2IME) pour la cotisation 2019 pour un montant de 2.000 €.

⇒ **A la fixation de tarifs :**

- De vestes sans manche, avec logo de la marque de territoire « Epinal la belle image » de la Communauté d'Agglomération d'Epinal, modèle Navy pour un montant de 48 € et modèle CEVDDOLSLO pour un montant de 42 €.

- De location du studio TV situé à l'Hôtel d'Entreprises de Reffye à Epinal pour un montant de 160 € HT par jour d'utilisation pour son usage sur la période du 1er octobre au 31 décembre 2019.

⇒ **Pour l'acceptation de dons :**

- Pour un ensemble de livres anciens effectué par l'Association des Amis des Musées et de la bmi située au Centre Culturel 4, rue Claude Gellée à Epinal au profit du fonds patrimonial de la Bibliothèque Multimédia Intercommunale d'Epinal.

## 1/2 - Décisions du Bureau

En vertu de la délibération prise par le Conseil Communautaire du 5 janvier 2017, autorisant le Bureau à traiter les affaires prises conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à :

⇒ **En matière de groupement de commandes, le Bureau Communautaire a approuvé :**

- La convention constitutive d'un groupement de commande avec la Ville d'Epinal, relative au marché de travaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement du Chemin de Cendrillon à Epinal.

- La convention pour un groupement de commande concernant des travaux d'assainissement et d'eaux pluviales urbaines rue de Mirecourt (RD166) à Uxegney.

⇒ **En matière d'assainissement :**

- Le Bureau Communautaire a autorisé Monsieur le Président à solliciter l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux sur le lancement d'une Délégation de Service Public Assainissement pour le secteur Centre.

⇒ En matière de cession de terrains, le Bureau Communautaire a approuvé :

- La modification de la délibération n°181.2018 du Bureau Communautaire du 2 octobre 2018 relative à la cession d'une parcelle d'environ 1.652 m<sup>2</sup> à provenir de la parcelle cadastrée AO 865, sise Commune de Capavenir Vosges, au profit de la Société HYSO SERVICE.

- La modification de la délibération n°188.2018 du Bureau Communautaire du 2 octobre 2018 relative à la cession d'une parcelle d'environ 1.461 m<sup>2</sup> à provenir de la parcelle cadastrée AO 865, sise Commune de Capavenir Vosges, au profit de la Société OUJIBOU CONSTRUCTION.

⇒ En matière de cession de bâtiments :

- Le Bureau Communautaire a approuvé la cession d'un local commercial à provenir des parcelles cadastrées AB n°6 et AB n°7 sises Commune de Frizon pour une superficie d'environ 22 m<sup>2</sup> au profit de la Société HAIR NATUREL.

⇒ En matière de ressources humaines :

- Le Bureau Communautaire a approuvé les modifications apportées au tableau des effectifs.

## **ADMINISTRATION GENERALE ET MARCHES PUBLICS**

### **2 - Désignation de représentants**

Le Conseil Communautaire a désigné des représentants de la Communauté d'Agglomération d'Épinal appelés à siéger au sein des instances suivantes :

2/1 - Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal Emile Durkheim ;

#### ÉLUE À L'UNANIMITÉ

*Madame Marie-José BALTHAZARD-FREMIOT*

2/2 - Syndicat Intercommunal de l'Eau du Bolon ;

#### ÉLUS À L'UNANIMITÉ

*Madame et Messieurs François CLAUDON (Fomerey), Bertrand LEDRAPIER (Fomerey), Patrice CLAUDON (Gigney), Eric RETOURNARD (Gigney), Dominique TACHET (Girancourt), Martine HAPP (Girancourt), Daniel FIMBRY (Mazeley), Franck VAL (Mazeley)*

2/3 - Syndicat Intercommunal de l'Eau de Charmois - La Baffe ;

#### ÉLUS À L'UNANIMITÉ

*Madame et Messieurs Patrick PESCE (La Baffe), Hervé DEMANGE (La Baffe), Thierry BEUDEZ (La Baffe), Roseline HOUOT (La Baffe), Stéphane CANADAS (La Baffe)*

2/4 - Syndicat des Eaux de l'Euron Mortagne ;

ÉLUS À L'UNANIMITÉ

Représentants titulaires :  
Monsieur Jean-Louis VITU (Damas  
aux Bois) et Madame Annie MARIN  
(Damas aux Bois)

Représentant suppléant : Monsieur  
Denis LALLEMAND (Damas aux  
Bois)

2/5 - Syndicat Intercommunal de l'Eau du Haut du Mont ;

ÉLUS À L'UNANIMITÉ

Représentants titulaires :  
Messieurs Claude FRANZ  
(Brantigny), Samuel THIERY  
(Brantigny), Jean-Noël LOMBARD  
(Florémont), Bernard BICHET  
(Florémont), Jean-Luc THIERY  
(Hergugney), Denis COLLIGNON  
(Hergugney), Gérard AUBRY  
(Ubexy), Claude RAPPENNE  
(Ubexy), Franck GARCIA (Rugney),  
Jean-Pierre GENAY (Rugney)

Représentants suppléants :  
Mesdames et Messieurs Jean-  
Pierre AUER (Brantigny), Jackie  
SCHNEIDER (Brantigny), Yves  
CHEVRIER (Florémont), Michel  
PERRET (Florémont), Audrey  
LORiot (Hergugney), Emmanuel  
PIETON (Hergugney), Jean-Marie  
HOPPE (Ubexy), Gérard COLIN  
(Ubexy), Barbara CLAUDON  
(Rugney), Stéphane GRANDJEAN  
(Rugney)

2/6 - Syndicat Intercommunal des Monts Faucilles ;

ÉLUS À L'UNANIMITÉ

Représentants titulaires : Madame  
et Messieurs Hervé DIDELOT  
(Charmois l'Orgueilleux), Jean-  
Philippe LAN (Charmois  
l'Orgueilleux), Raymond  
GITZHOFFER (Renauvoid), Liliane  
BERNARD (Renauvoid), Alain  
PIERRE (Uzemain), Vincent  
HUMBERT (Uzemain)

Représentants suppléants :  
Messieurs René DROUOT (Charmois  
l'Orgueilleux), Jean BARTHELEMY  
(Charmois l'Orgueilleux), Yoann  
CHOLLET (Renauvoid), René  
POIROT (Renauvoid), Marcel BRICE  
(Uzemain), Christian GADNEL  
(Uzemain)

2/7 - Commission syndicale de Girecourt - Padoux.

ÉLUS À L'UNANIMITÉ

Messieurs Bruno HUGUENIN  
(Padoux), André LUC (Padoux),  
Christophe VAUTHIER (Padoux)

**3 - Plateforme numérique d'informations locales**

Le Conseil Communautaire a approuvé la prise de participation de la Communauté d'Agglomération d'Epinal au capital de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) PIL 88 pour un montant de 500 € soit 25 actions.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**4 - Travaux pluriannuel de voirie**

Le Conseil Communautaire a approuvé avec la Ville de Golbey l'avenant n°1 à la convention financière relative aux travaux pluriannuel de voirie visant à prolonger la durée de la convention pour une durée de 3 ans et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 correspondant.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**5 - Convention SCALEN 2019**

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec l'Agence SCALEN, la convention du programme partenarial d'activités et a approuvé le versement d'une subvention, pour l'exercice 2019, d'un montant de 120.000 €.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**6 - Création Association « Des Hommes et Des Arbres »**

Le Conseil Communautaire a approuvé l'adhésion de la Communauté d'Agglomération d'Epinal à l'Association « Des Hommes et Des Arbres, les Racines de Demain » et a désigné ses représentants appelé à y siéger.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ  
ÉLUS Á L'UNANIMITÉ

*Messieurs Michel HEINRICH et  
Philippe EYMARD*

**7 - Ouvertures dominicales des commerces pour l'année 2020**

Le Conseil Communautaire a émis un avis sur le nombre et les dates d'ouvertures les dimanches, proposés par les Communes Membres.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**8 - Rapport d'activité 2018 du Syndicat mixte pour la collecte et la gestion des déchets ménagers de la région d'Epinal**

Le Conseil Communautaire a pris acte de la communication du rapport d'activité de l'exercice 2018 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers transmis par le Syndicat mixte pour la collecte et la gestion des déchets ménagers de la région d'Epinal (SICOVAD).

Á PRIS ACTE

**9 - Construction d'une déchetterie à Les Forges**

Le Conseil Communautaire a approuvé l'acquisition de terrains à provenir des parcelles cadastrées A107 à A112 et AA109 d'une surface d'environ 9.509 m<sup>2</sup> au prix de 5 € HT par mètre carré.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**10 - Syndicat mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges**

Le Conseil Communautaire a approuvé la modification des statuts du Syndicat mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**11 - Syndicat mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epinal Cœur des Vosges**

Le Conseil Communautaire a autorisé le Syndicat mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epinal Cœur des Vosges à candidater auprès du Ministère de la Culture et de la Communication pour l'obtention du label « Pays d'Art et d'Histoire » étendu au territoire communautaire.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**12 - Très Haut Débit****12/1 - Très haut débit sur la plaque d'Epinal**

Suite à une proposition de rachat par l'entreprise SFR FIBRE SAS portant sur le déploiement du Très Haut Débit sur la plaque d'Epinal comprenant les Communes de Chantraine, Dogneville, Golbey et Epinal, le Conseil Communautaire a approuvé :

12/1-1 - Le protocole transactionnel actant les modalités de résiliation de la concession de travaux conclue en 2009 entre Numéricâble et la Communauté d'Agglomération d'Epinal ;

12/1-2 - La cession du réseau Le déclassement du domaine public des biens de retour de la concession de travaux ;

12/1-3 - La cession du réseau Très Haut Débit de la plaque d'Epinal à la Société SFR FIBRE SAS.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**12/2 - Convention de programmation et de suivi des déploiements FttH sur les communes non couvertes par le plan régional de déploiement du Très Haut Débit**

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention de programmation et de suivi des déploiements de la fibre jusqu'à l'abonné (FttH) avec la Société ALTICE/SFR afin d'acter et de suivre les engagements pris par l'entreprise de poursuivre le déploiement du Très Haut Débit sur les Communes de Capavenir Vosges, Chantraine, Chavelot, Darnieulles, Dogneville, Les Forges et Uxegney.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**13 - Projet de tiers-lieu**

Le Conseil Communautaire a validé l'intérêt de la création d'un tiers-lieu dédié à l'économie circulaire, sociale et solidaire sur le territoire de la Communauté d'Agglomération.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**AFFAIRES FINANCIÈRES****14 - Fixation des attributions de compensation**

Le Conseil Communautaire a fixé le montant des attributions de compensation définitives 2019 et provisoires 2020 versées à ses Communes membres.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**15 - Décisions modificatives**

Le Conseil Communautaire a approuvé les décisions modificatives aux différents budgets.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**16 - Ouverture anticipée de crédits**

Le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement par ouverture anticipée de crédits et de fonctionnement de la Communauté d'Agglomération pour l'exercice 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**17 - Participation aux budgets annexes**

Le Conseil Communautaire a fixé les montants définitifs de la participation du Budget Général aux budgets annexes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**18 - Contrat de prêt**

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et des crédits inscrits au budget primitif 2019, le Conseil Communautaire a approuvé deux contrats de prêt pour le financement des projets intercommunaux.

ADOPTÉ AVEC 2 ABSTENTIONS  
*Monsieur Benoît JOURDAIN et  
Madame Afafe RAFIKI*

**19 - Création d'une régie eau à autonomie financière**

Le Conseil Communautaire a approuvé la création d'une régie à autonomie financière dans le cadre de la gestion en régie du service public de l'eau et a désigné les membres appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration de la régie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**20 - Refacturation de charges**

Le Conseil Communautaire a approuvé l'état de la refacturation des charges du budget général aux budgets annexes Transports, Assainissement DSP et Assainissement Régie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**21 - Fonds de concours**

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement de fonds de concours au profit des Communes suivantes :

21/1 - Commune de Dignonville ;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21/2 - Commune de Domèvre-sur-Avière ;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21/3 - Commune de Fomerey ;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21/4 - Commune de Frizon ;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21/5 - Commune de Gruey-les-Surance ;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21/6 - Commune de Rechaincourt ;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21/7 - Commune de Rugney ;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21/8 - Commune de Trémonzey ;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21/9 - Commune de Zincourt ;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21/10 - Commune de Villoncourt.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**22 - Fonds de concours exceptionnels**

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'un fonds de concours exceptionnel au profit de la Commune de Xertigny pour la réalisation d'un stade synthétique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**MOBILITE****23 - Convention pour la mise en œuvre et l'exploitation du SIM Grand Est**

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention multipartenariale pour la mise en œuvre et l'exploitation du Système d'Information Multimodale (SIM) Grand Est avec l'ensemble des Autorités Organisatrices signataires.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**24 - Convention avec la SNCF**

Le Conseil Communautaire a approuvé le renouvellement pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2020, de la convention relative à la gamme tarifaire intermodale et interopérable entre le réseau TER et le réseau de transport urbain de la Communauté d'Agglomération d'Epinal Imagine, avec la SNCF et la Région Grand Est.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**25 - Service Cap'Imagine**

Le Conseil Communautaire a approuvé la modification du règlement général d'exploitation du service Cap'Imagine et a autorisé Monsieur le Président à signer l'accord-cadre à bons de commande du service Cap'Imagine.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**26 - Tarif du transport urbain de voyageurs**

Le Conseil Communautaire a approuvé la modification de la grille tarifaire du réseau Imagine.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**27 - Dépôt de bus urbain**

Le Conseil Communautaire a approuvé la résiliation du bail emphytéotique administratif passé avec la Société Kéolis dans le cadre de la reprise du dépôt de bus urbain sis Zone de la Magdeleine à Epinal.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE****28 - Acquisition de terrains**

Le Conseil Communautaire a approuvé l'acquisition des terrains communaux de la Zone d'Activités Xertipôle à Xertigny d'une superficie totale d'environ 23.200 m<sup>2</sup> pour un montant de 8 € HT par m<sup>2</sup>.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**29 - Convention de partenariat avec la Chambre du Commerce et de l'Industrie des Vosges**

Le Conseil Communautaire a approuvé avec la CCI des Vosges la convention de partenariat pour le développement de l'économie numérique territorial dans le cadre notamment des actions d'animation, évènementiels numériques et offre d'incubation et d'accompagnement des entreprises au sein notamment du Quai Alpha et des espaces numériques associés.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

### 30 - Société d'Economie Mixte de développement économique et d'aménagement d'Epinal-Golbey et de sa région

#### 30/1 - Rapport d'activité 2018

Le Conseil Communautaire a pris acte de la communication du rapport d'activité 2018 de la Société d'Economie Mixte de développement économique et d'aménagement d'Epinal-Golbey et de sa région.

#### À PRIS ACTE

*Messieurs Patrick NARDIN et Pascal LARRIERE ne participent pas au vote*

#### 30/2 - Convention d'objectifs 2020

Le Conseil Communautaire a approuvé avec la SEM de développement économique et d'aménagement d'Epinal-Golbey et de sa région, la convention d'objectifs pour l'exercice 2020, fixant les modalités de versement d'une subvention de fonctionnement et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

*Messieurs Patrick NARDIN et Pascal LARRIERE ne participent pas au vote*

### 31 - Convention d'objectifs 2020 avec l'association Vosj'innove

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention d'objectifs 2020 avec l'association Vosj'innove et a approuvé le versement d'une subvention de 60.000 € pour l'exercice 2020.

#### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 32 - Concours d'idée à la création d'entreprises

Le Conseil Communautaire a approuvé les lauréats du concours d'idée à la création d'entreprises pour les porteurs issus des Quartiers Politique de la Ville.

#### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 33 - Rétrocession de parcelles extension du parc « Saut le Cerf »

Le Conseil Communautaire a approuvé l'acquisition des parcelles cadastrées BS n°228 et BS n°241 sises à EPINAL auprès de la Société d'Équipement du Bassin Lorrain (SEBL) Grand Est à l'euro symbolique, relatives à l'assiette foncière du giratoire situé en prolongement de la Rue du Voivre et de l'assiette foncière d'un poste de transformateur.

#### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 34 - Convention financière avec l'Office National des Forêts

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec l'Office National des Forêts, la convention financière relative à la participation de l'ONF à hauteur de 50 % du remplacement du système d'aspiration centralisée des déchets provenant des machines dans le bâtiment Atelier Bois situé à Hadol-Xertigny et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

#### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 35 - Pacte Offensive Croissance Emploi

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec la Région Grand Est et la Communauté de Communes de Rambervillers et de sa Région, le Pacte Offensive Croissance Emploi dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

#### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**36 - Aides Economiques à la SARL Aller aux Fraises-DELYNOV Chirurgie**

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement à la SARL Aller aux Fraises-DELYNOV Chirurgie, domiciliée 31 rue Boulay de la Meurthe à Epinal, une aide économique à l'immobilier d'un montant de 180 €/mois basée sur une subvention de 20 % du loyer mensuel, sur une durée de 23 mois.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR****37 - La Main à la Pâte d'Epinal**

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention relative à une participation financière de 6.000 € au profit du dispositif « La Main à la Pâte d'Epinal » porté par la Maison pour la Science en Lorraine.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**38 - Centre d'Etudes Supérieures Scientifiques**

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'une subvention d'un montant de 13.500 € au profit du Centre d'Etudes Supérieures Scientifiques pour le renouvellement de l'ensemble du parc informatique de la licence professionnelle « informatique paysagère ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**AFFAIRES SOCIALES****39 - Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée**

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'une subvention d'un montant de 20.000 € au profit de l'Association « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée 88 » pour le financement notamment d'un poste de chargé de mission pour la mise en œuvre des actions de l'Association « TZCLD 88 » et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat correspondante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**40 - Gestion Urbaine de Proximité**

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec l'Etat, Epinal Habitat, le SICOVAD et Vosgelis, le renouvellement de la convention de Gestion Urbaine de Proximité 2019/2024 garantissant la qualité de vie des habitants des quartiers de la Justice, de la Vierge et de Bitola.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**41 - Renouvellement convention 2020 Jeunesse et Cultures**

Le Conseil Communautaire a approuvé, pour l'année 2020, le renouvellement de la convention d'objectifs avec l'Association « Jeunesse et Cultures », fixant le versement de la subvention de la Communauté d'Agglomération d'Epinal pour un montant de 339.000 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

*Mesdames et Messieurs Michel HEINRICH, Stéphane VIRY, Adel BEN OMRANE, Pascale DEAU, Jean-Claude MORETTON, Benoît JOURDAIN, Raphaëla CANTERI, Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE et Laurence RAYEUR-KLEIN ne participent pas au vote*

**PETITE ENFANCE****42 - Convention Territoriale Globale**

Le Conseil Communautaire a approuvé la réalisation d'une convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**HABITAT****43 - Création d'un poste de chargé de projet « reconquête du bâti vacant/dégradé »**

Le Conseil Communautaire a validé la démarche d'expérimentation relative à l'immobilier en milieu rural, la création d'un poste de chargé de projet dédié ainsi que le plan de financement de ce poste et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les aides correspondantes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**44 - Marché public global de performance pour la construction de la maison de l'habitat et du développement durable**

Le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché relatif à la construction de la Maison de l'Habitat et du Développement Durable avec le groupement d'entreprises retenu par la Commission d'Appel d'Offres.

ADOPTÉ AVEC 2 VOIX CONTRE ET 2 ABSTENTIONS

*Contre : Monsieur Benoît JOURDAIN et Madame Afafe RAFIKI*  
*Abstention : Monsieur Pierre-Jean ROBINOT et Madame Cécilia LEROY*

**45 - Programme Local de l'Habitat**

Le Conseil Communautaire a approuvé le projet de Programme Local de l'Habitat 2020-2025.

ADOPTÉ AVEC 1 VOIX CONTRE ET 2 ABSTENTIONS

*Contre : Monsieur Gille DUBOIS*  
*Abstention : Messieurs Daniel MICARD et Alain PIERRE*

**46 - Nouveau Projet de Renouvellement Urbain du secteur Bitola - Champbeauvert**

Le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage relative à la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain du secteur de Bitola - Champbeauvert.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE****47 - Re conduite de l'aide aux matériaux biosourcés pour l'isolation des parois opaques des logements privés**

Le Conseil Communautaire a approuvé la reconduction de l'aide à l'isolation des parois opaques de logements privés à l'aide de matériaux biosourcés pour l'année 2020 pour un montant prévisionnel de 30.000 €, financés partiellement par la valorisation des Certificats d'Economie d'Énergie cédés par les propriétaires en contrepartie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS****48 - Transfert des stades**

Le Conseil Communautaire a approuvé les procès-verbaux de transferts des stades municipaux à la Communauté d'Agglomération d'Epinal, ainsi que les conventions de mise à disposition fixant les modalités de gestion de ces différents stades.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**49 - Stade d'eaux vives au Port d'Epinal****49/1 - Fonctionnement des futures installations du stade d'eaux vives du Port d'Epinal**

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec la SCI GERECO, la convention de coopération pour la gestion des activités autour de la retenue du barrage de La Gosse afin de déterminer les actions des deux parties pour le phasage des travaux et le fonctionnement futur des installations du stade d'eaux vives au Port d'Epinal.

ADOPTÉ AVEC 4 ABSTENTIONS  
*Mesdames et Messieurs Marie-Claude ABEL, Elodie COURTOIS, Guy EYMANN et Christophe PETIT*

**49/2 - Protocole transactionnel**

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec la SCI GERECO, le protocole transactionnel relatif à un litige concernant l'effondrement d'un mur de berge situé avenue de la Fontenelle à Epinal.

ADOPTÉ AVEC 4 ABSTENTIONS  
*Mesdames et Messieurs Marie-Claude ABEL, Elodie COURTOIS, Guy EYMANN et Christophe PETIT*

**50 - Base de Canoë-Kayak**

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec le Club de Canoë-Kayak « Golbey Epinal Saint-Nabord », l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de la base de Canoë-Kayak à Epinal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**51 - Réseau de Lecture Publique de la bmi**

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention de partenariat avec le Conseil Départemental des Vosges définissant les engagements réciproques d'organisation et du développement du réseau de Lecture Publique de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**52 - Jeu concours « qui est ce héros ? »**

Le Conseil Communautaire a approuvé le règlement du jeu concours « qui est ce héros ? » organisé par la Bibliothèque Multimédia Intercommunale dans le cadre de la nuit de la lecture qui se tiendra le 18 janvier 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**53 - Ensemble Orchestral « Epinal, la belle image »**

Le Conseil Communautaire a approuvé les tarifs des concerts de l'Ensemble Orchestral « Epinal, la belle image ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**54 - Projet culturel « Les Grandes Bouches »**

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec l'Education Nationale, la Direction Régionale des Affaires Culturelles et l'Association Le Lavoir Entendu, la convention relative et la mise en œuvre du projet culturel « Les Grandes Bouches » dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**TOURISME****55 - Dispositif d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique**

Le Conseil Communautaire a reconduit le dispositif d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique en 2020 avec une prime de 20 % du coût d'achat du vélo neuf, plafonnée à 200 € par vélo.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**56 - Adhésion et soutien aux charges d'ingénierie de l'Association Aux sources de Saône et Meuse**

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention de soutien à l'Association Aux Sources de Saône et Meuse pour la poursuite de son soutien à la démarche de développement local engagée par l'association, pour 3 années (2020-2022), fixant l'adhésion annuelle à 100 € /an maximum pour la Communauté d'Agglomération d'Epinal et le soutien financier aux frais d'ingénierie pour 2019 pour un montant annuel de maximum de 2.500 €.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**ASSAINISSEMENT****57 - Convention de mutualisation de services****57/1 - Compétence eau**

Le Conseil Communautaire a approuvé le principe de mutualisation de services avec certaines Communes membres de la Communauté d'Agglomération d'Epinal relatif à l'exercice des tâches techniques liées à la compétence eau et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer avec les Communes concernées la convention à intervenir.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**57/2 - Compétence eaux pluviales urbaines**

Le Conseil Communautaire a approuvé le principe de mutualisation de services avec certaines Communes membres de la Communauté d'Agglomération d'Epinal relatif à l'exercice des tâches techniques liées à la compétence eaux pluviales urbaines et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer avec les Communes concernées la convention à intervenir.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**58 - Délégation de Service public de la collecte assainissement de la Ville de Golbey**

Le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant n°1 à la Délégation du Service Public de la collecte assainissement de la Ville de Golbey avec la Société Véolia visant à prolonger la durée de la convention pour une durée de 3 mois.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**59 - Conventions d'occupation du domaine public fluvial**

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec Voies Navigables de France, les conventions d'occupation pour les réseaux et ouvrages d'assainissement sur les Communes de Arches et Dinozé.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**60 - Gestion des eaux pluviales urbaines**

Le Conseil Communautaire a approuvé le remboursement des travaux sur les réseaux d'eaux pluviales urbaines réalisés par la Commune de Uriménil en 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Golbey, le 10 décembre 2019,  
Le Président,



A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized letters 'M' and 'H'.

Michel HEINRICH